

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 213

THE REPORTING OF SUPPORTS FOR
CHILD SURVIVORS OF SEXUAL ASSAULT
ACT (TRAINED HEALTH PROFESSIONALS
AND EVIDENCE COLLECTION KITS)

Moved by the Honourable Mr. Friesen

THAT Clause 8 of the Bill be replaced with the following:

Coming into force

8 This Act comes into force on a day to be fixed by proclamation.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 213

LOI SUR LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS
CONCERNANT LES MESURES DE
SOUTIEN DESTINÉES AUX ENFANTS
SURVIVANTS D'AGRESSION SEXUELLE
(PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ FORMÉS
ET TROUSSES MÉDICOLÉGALES)

Motion de M. le ministre Friesen

Il est proposé que l'article 8 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

8 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.